Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-11_7_104-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, M. Ronan DANIEL, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Laurent MORIN, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Samuel POTIER DE COURCY

Absents excusés :

- Mme Noëlle FABRE MADEC a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- Mme Sophie MAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
- M. Henri DE FRANCESCHI a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Mickaël STEPHAN

Date de convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 24
  - Votants : 32

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 11
(2025/7/104) – DENOMINATIONS SUR LA PORTION DE L'ANCIENNE ROUTE DEPARTEMENTALE 126 ENTRE LES GIRATOIRES DE TOULBAO ET DE BILAIRE
RAPPORTEUR : SANDRINE PICARD-JAECKERT

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-11_7_104-DE

Le conseil municipal procède à la dénomination des voies ouvertes à la circulation publique qui ont le caractère de rues, tout en respectant des règles précises notamment pour la numérotation des immeubles.

Cette dénomination intervient également pour les giratoires.

La portion de voirie de l'ancienne RD 126 entre les giratoires de Kermelin et de Bilaire ayant été intégrée dans le domaine public communal, il convient de la dénommer. La dénomination doit se poursuivre jusqu'au giratoire de Toulbao.

Il est proposé de :
- Prolonger la « Rue de la Fontaine » existante, pour le tronçon situé entre le giratoire de Toulbao et le giratoire de Kermelin,
- Dénommer le giratoire situé à proximité de l'Echonova « Giratoire de la Briqueterie »,
- Dénommer le tronçon situé entre le giratoire de Kermelin et le giratoire de Bilaire « Route Micheline OSTERMEYER »,

Micheline OSTERMEYER est née le 23 décembre 1922 à Rang-du-Fliers (Pas-de-Calais) et décédée le 18 octobre 2001 à Bois-Guillaume (Seine-Maritime). C'est une grande athlète et pianiste. Aux jeux olympiques de 1948, elle devient la première athlète française à devenir championne olympique en athlétisme. En 1946, elle obtient le premier prix du Conservatoire de Paris. En 1951, elle met un terme à sa carrière sportive de haut niveau. Sa deuxième carrière commence. Devenue pianiste professionnelle, elle effectue de nombreuses tournées à travers l'Europe.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la charte d'engagement et de partenariat signée avec La Poste,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité, les usagers et les services publics de connaître précisément la dénomination des voies ouvertes à la circulation publique qui ont caractère de rues ou non, tout en respectant des règles précises notamment pour la numérotation des immeubles,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Urbanisme, travaux, cadre de vie »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article UNIQUE : **DECIDE** de dénommer la portion de l'ancienne RD 126 depuis le giratoire de Toulbao jusqu'au giratoire de Bilaire, selon le plan annexé à la présente, à savoir :

- Prolonger la « **Rue de la Fontaine** » actuelle jusqu'au giratoire de Kermelin,
- Dénommer « **Giratoire de la Briqueterie** » le giratoire situé à proximité de l'Echonova
- Dénommer « **Route Micheline OSTERMEYER** », le tronçon situé entre le giratoire de Kermelin et le giratoire de Bilaire,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 18 décembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-11_7_104-DE

PLAN

